

Direction des Affaires Culturelles

2023 DAC 378 Subventions (70.000 euros) et conventions avec 5 établissements cinématographiques parisiens.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien à 5 établissements cinématographiques qui exploitent à Paris 6 salles de cinéma indépendantes et classées art et essai dans les 5e, 6e et 8e arrondissements afin de les aider à financer leurs travaux de remise aux normes, rénovation et de modernisation ainsi que l'acquisition de nouveaux matériels.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux salles de cinéma, la Direction des Affaires Culturelles - Mission Cinéma accompagne les salles dans leurs projets de travaux afin de les aider à maintenir une qualité d'accueil élevée des spectateurs dans un contexte parisien à forte concurrence. Ainsi, en 2023, le Champo (5e), le Reflet Médicis (5e), le Saint-André-des-Arts (6e), l'Arlequin (6e), les Écoles Cinéma Club (6e) et le Balzac (8e) seront aidés pour les travaux suivants :

- Une subvention de 6.200 € est proposée pour le cinéma le Champo (5e) afin qu'il puisse réaliser les travaux de remise aux normes de ses installations électriques et de renouvellement du système son de ses deux salles
- Une subvention de 11.800 € est proposée pour le cinéma Le Reflet Médicis (5e) afin qu'il puisse terminer la rénovation intégrale du cinéma entamée en 2017 avec la rénovation de la salle 2 et du hall et l'insonorisation de la salle 2
- Une subvention de 3.300 € est proposée pour le cinéma le Saint-André-des-Arts (6e) afin de l'aider à poursuivre les travaux engagés en 2021 avec notamment la remise aux normes des installations électriques et de sécurité incendie
- Une subvention de 8.200 € est proposée pour le cinéma l'Arlequin (6e) pour l'accompagner dans le renouvellement nécessaire des fauteuils de sa salle 3
- Une subvention de 5.200 € est proposée pour le cinéma Écoles Cinéma Club (6e) afin qu'il puisse réaliser les travaux de remise aux normes de ses installations électriques et l'amélioration du système son
- Une subvention de 35.300 € est proposée pour le cinéma Le Balzac (8e) pour l'aider à financer le renouvellement des fauteuils de la salle 1 et la rénovation de la salle 2.

Dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma, je vous propose donc d'apporter une aide en investissement à ces 5 établissements cinématographiques parisiens pour un montant total de 70.000 euros et de m'autoriser à signer les 5 conventions correspondantes.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris